

*Initiatives ministérielles*

Je mets le gouvernement au défi de justifier ses réductions. Pourquoi le premier ministre ne va-t-il pas consulter un jeune étudiant ou les parents de ce jeune étudiant qui a sans doute travaillé tout l'été pour payer ses frais de scolarité? Lorsque vient le moment de s'inscrire, ce jeune étudiant découvre qu'en raison du plafonnement imposé au RAPC, les frais de scolarité ont augmenté, et il ne peut plus se permettre d'aller à l'université. C'est une réduction imposée aux moins nantis.

Comment expliquer cela à une personne âgée ou à quiconque devant se faire opérer à la hanche? Il se peut que cette personne attende depuis trois ou quatre mois et qu'elle éprouve des douleurs. Un médecin pourrait peut-être lui expliquer qu'à cause des réductions budgétaires, elle devra encore attendre un ou deux mois. Ce n'est pas acceptable.

Prenons le cas d'un travailleur d'usine de poissons à qui on retranche trois, quatre ou cinq semaines d'assurance-chômage. Le gouvernement devrait lui expliquer ce qu'il est sensé faire lorsque ses prestations d'assurance-chômage sont épuisées. Comment faire comprendre à cette assistée sociale de Toronto qu'elle devra étirer son chèque parce que nous ne pouvons nous permettre qu'une augmentation de 5 p. 100?

Ce sont là les questions auxquelles le gouvernement devra répondre s'il veut justifier le plafonnement imposé au RAPC. Ce geste du gouvernement mettra chaque Canadien en péril, peu importe son lieu de résidence.

Comme je l'ai dit antérieurement, le gouvernement a brisé l'esprit de confiance et de coopération qui régnait entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pour la première fois dans l'histoire du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement a agi unilatéralement en vue de modifier le contrat.

Même si, selon le tribunal, Ottawa n'est pas légalement lié par cette entente, le gouvernement doit moralement respecter sa partie de l'accord. En ces temps où le pays doit faire face à tant de difficultés, il me semble très malheureux que le gouvernement fédéral rompe un engagement et détruise ainsi la confiance des provinces. La confiance entre Ottawa et les provinces est essentielle.

Le pays connaît des périodes difficiles. Le problème réside dans le fait que le gouvernement fédéral en fait porter le poids par le gouvernement provincial et qu'à leur tour le gouvernement provincial transmet le fardeau aux municipalités. Au bout du compte, ce sont les pauvres qui en souffrent. Par exemple, on trouve à l'heure actuelle dans les hôpitaux canadiens un très grand nombre d'enfants souffrant de malnutrition. Il ne s'agit certainement pas d'enfants de familles riches; ce sont des enfants pauvres.

Probablement que les mères de ces enfants sont forcées de remplacer les laits maternisés par des produits moins coûteux. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens trouveraient cette situation inacceptable. En outre, comme je l'ai déjà dit, ce sont ces mêmes enfants qui n'ont pas accès à l'université. En fait, ces gens sont ceux qui iront attendre interminablement en file avant d'obtenir des soins médicaux.

Cette situation est inacceptable, et je demande aux ministériels de trouver assez de compassion pour réexaminer la suppression du Régime d'assistance publique du Canada, retirer cette mesure législative et permettre à notre nation de prendre soin de ses pauvres.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, je me sens privilégiée mais aussi attristée de prendre la parole pour commenter cette mesure législative, fruit des élucubrations d'un gouvernement qui fait fausse route depuis plusieurs années. Nombreux sont ceux qui, dans cette Chambre et dans le Canada tout entier, se rappelleront la motion présentée à la Chambre par Ed Broadbent qui agissait pour la dernière fois en tant que chef du Nouveau Parti démocratique et qui proposait l'élimination de la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000.

Ironiquement, cette motion reçut l'appui unanime de la Chambre et malgré cela, monsieur le Président, ce sont les enfants qui souffriront le plus de cette mesure législative qui maintient le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada. Ils représentent la catégorie la plus importante d'assistés sociaux. Pourquoi les enfants devraient-ils être les victimes de cette mesure législative proposée par un gouvernement malveillant? Pourquoi devraient-ils être les premiers à subir les contrecoups des mesures d'austérité du gouvernement? Les enfants n'ont aucun pouvoir, ils sont incapables de se défendre.

En fait, plusieurs secteurs de la société n'ont pas encore ressenti les effets des mesures d'austérité du gouvernement. Citons, par exemple, les grosses entreprises qui jouissent d'allègements fiscaux énormes. Mais, par ailleurs, nous allons imposer un plafond au Régime d'assistance publique du Canada dans les trois provinces nanties de ce pays, et ce sont les enfants qui vont en pâtir le plus.

**M. Milliken:** Ils discutent du même sujet à Toronto aujourd'hui.

**Mme Langan:** Comment la réduction des fonds consacrés aux programmes d'aide sociale aidera-t-elle les enfants à échapper à la pauvreté? Comment cela nous aidera-t-il à vaincre la pauvreté avant l'an 2000? Il est plutôt ironique que le Canada vienne tout juste de ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits de